Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215601493-20260312-D2026_33-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-33

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 13
Votants : 14

L'an deux mil vingt-six
Le 12 Mars
Le Conseil Municipal de la commune de NOYAL-MUZILLAC

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick BEILLON

Date de convocation du Conseil Municipal : le 5 Mars 2026

PRÉSENTS : M. BILLY, Mme BLANCHARD, M. LOYER, Mme BOUIT, M. BERNIER, Mme GUIHO, M. GALUDEC, Mme BOCENO, MM. REBELO, ALONSO, LE KERNEC, Mme LE CORRE,

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes LAFAURIE-LE DIVELLEC, VAUGRENARD, SAVARY, EON, LAUNAY MM. DANIEL, DESVACHEZ, METAIRIE, JEGO, CAMERLO

SECRÉTAIRE : M. Patrick GALUDEC

Madame LAUNAY a donné pouvoir à Madame BOCENO

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2025 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT CHAMP PASTEUR

Le conseil municipal,
Réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BEILLON, Maire

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025, dont les résultats se présentent comme suit :

1 - Section de Fonctionnement :

- Excédent de clôture de **184 904,70 €**

2 - Section d'Investissement :

- Déficit de clôture de **109 975,45 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 13 voix pour et 1 vote contre** :

➢ **Décide** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
- Report en dépense à la section d'investissement (compte 001) : **109 975,45 €**
- Affectation en recette à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : **184 904,70 €**

MAIRIE DE NOYAL-MUZILLAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 Morbihan

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick BEILLON